

GRAND VIDE-GRENIERS CASTRES

QUARTIER DU MARTINET

**Allée du Val Fleuri, rue Beaulieu, place
Saint-Martin de Lodiès, rue des Près,
allée du Belvédère**

DIMANCHE 18 MAI 2025

BUVETTES - CAFE

STAND DE RESTAURATION

VENTE DE VIENNOISERIES

GRAND PARKING - TOILETTES

RENSEIGNEMENTS au 07 89 82 48 92

**INSCRIPTIONS, à compter du 16 avril, les mercredis de 14h
à 19h et les samedis de 9h à 13h, à la baraque de chantier
jaune installée sur le parking de Weldom, à l'entrée du
quartier du Martinet, côté rond-point des Fontaines.**

Dernières inscriptions le mercredi 14 mai.

ORGANISATION : SCM du Causse

GRAND VIDE-GRENIERS CASTRES

QUARTIER DU MARTINET

**Allée du Val Fleuri, rue Beaulieu, place
Saint-Martin de Lodiès, rue des Près,
allée du Belvédère**

DIMANCHE 18 MAI 2025

BUVETTES - CAFE

STAND DE RESTAURATION

VENTE DE VIENNOISERIES

GRAND PARKING - TOILETTES

RENSEIGNEMENTS au 07 89 82 48 92

**INSCRIPTIONS, à compter du 16 avril, les mercredis de 14h
à 19h et les samedis de 9h à 13h, à la baraque de chantier
jaune installée sur le parking de Weldom, à l'entrée du
quartier du Martinet, côté rond-point des Fontaines.**

Dernières inscriptions le mercredi 14 mai.

ORGANISATION : SCM du Causse

FICHE D'INSCRIPTION

Nom : _____ Prénom : _____

Date et lieu de naissance : _____

Adresse : _____

N° Carte d'identité : _____ Date délivrance : _____

Autorité de délivrance : _____ Téléphone : _____

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je déclare avoir pris connaissance de l'extrait suivant du décret n° 2009-16 du 07 janvier 2009 publié au journal officiel du 09 janvier 2009, page 577. Ne pas avoir participé à deux autres vide-greniers en 2025.

Signature :

N'oubliez-pas de vous munir d'une photocopie de votre carte d'identité

MODE DE REGLEMENT

Chèque N°: _____ Espèces : _____

Nombre de lots : _____ N° du lot : _____

Chèques établis à l'ordre de : "SCM du Causse"

L'association se réserve le droit d'arrêter les inscriptions dès que les emplacements seront tous attribués. **LES EXPOSANTS CHOISSENT LEUR(S) EMPLACEMENT(S) LORS DES INSCRIPTIONS ET SE PRESENTENT LE MATIN DU VIDE-GRENIER AVANT 8H00 POUR S'INSTALLER.** Après 8h00, les emplacements non occupés seront mis en vente, **et aucun remboursement ne sera effectué même en cas de mauvais temps. Le prix des emplacements est de 12 euros les 5 mètres linéaires avec un seul véhicule sur l'emplacement.** Le paiement des emplacements se fera lors de la réservation et un reçu sera donné dès réception des pièces justificatives. Les objets exposés et les biens personnels ne seront en aucun cas sous la responsabilité des organisateurs. Les exposants s'engagent à ne pas vendre des objets encombrants (voiture, moto, etc...), à reprendre leurs invendus et laisser propre leur emplacement à l'issue de la manifestation.

Ils auront pris connaissance du présent règlement à l'inscription, suite à cela, aucune réclamation ne sera recevable par les organisateurs. **Aucun objet ne devra être laissé sur place après la manifestation. Professionnels et brocanteurs non admis.**

FICHE D'INSCRIPTION

Nom : _____ Prénom : _____

Date et lieu de naissance : _____

Adresse : _____

N° Carte d'identité : _____ Date délivrance : _____

Autorité de délivrance : _____ Téléphone : _____

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je déclare avoir pris connaissance de l'extrait suivant du décret n° 2009-16 du 07 janvier 2009 publié au journal officiel du 09 janvier 2009, page 577. Ne pas avoir participé à deux autres vide-greniers en 2025.

Signature :

N'oubliez-pas de vous munir d'une photocopie de votre carte d'identité

MODE DE REGLEMENT

Chèque N°: _____ Espèces : _____

Nombre de lots : _____ N° du lot : _____

Chèques établis à l'ordre de : "SCM du Causse"

L'association se réserve le droit d'arrêter les inscriptions dès que les emplacements seront tous attribués. **LES EXPOSANTS CHOISSENT LEUR(S) EMPLACEMENT(S) LORS DES INSCRIPTIONS ET SE PRESENTENT LE MATIN DU VIDE-GRENIER AVANT 8H00 POUR S'INSTALLER.** Après 8h00, les emplacements non occupés seront mis en vente, **et aucun remboursement ne sera effectué même en cas de mauvais temps. Le prix des emplacements est de 12 euros les 5 mètres linéaires avec un seul véhicule sur l'emplacement.** Le paiement des emplacements se fera lors de la réservation et un reçu sera donné dès réception des pièces justificatives. Les objets exposés et les biens personnels ne seront en aucun cas sous la responsabilité des organisateurs. Les exposants s'engagent à ne pas vendre des objets encombrants (voiture, moto, etc...), à reprendre leurs invendus et laisser propre leur emplacement à l'issue de la manifestation.

Ils auront pris connaissance du présent règlement à l'inscription, suite à cela, aucune réclamation ne sera recevable par les organisateurs. **Aucun objet ne devra être laissé sur place après la manifestation. Professionnels et brocanteurs non admis.**